



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°8 -

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250617-250617_8-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **24**

Procurations : **5**

Nombre de conseillers absents : **4**

OBJET :
Demande de subvention exceptionnelle à l'association sportive « PAYS DE THIERS RUGBY »

SÉANCE DU MARDI 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 17 juin à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 11 juin 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry BARTHÉLEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON ;
Patricia BOSTMAMBRUN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ;
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ;
Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;
Sylvain HERMAN à Pierre CONTIE ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Pepa CAENEN ;
Yoann BENTEJAC ;

Secrétaire de séance :

Bernard DUNIAT

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION SPORTIVE « PAYS DE THIERS RUGBY »

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) ;
- **Vu** le budget primitif de la Commune ;
- **Considérant** les crédits votés au compte 65748 du budget PRINCIPAL ;
- **Considérant** la demande d'aide financière exceptionnelle de l'association « PAYS DE THIERS RUGBY » ;

En avril 2025, l'association sportive « PAYS DE THIERS RUGBY » est parvenue à mener le club, pour la première fois de son histoire, au niveau national faisant rayonner la Ville de THIERS au-delà de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Pour la saison 2025/2026, le club évoluera en Fédéral 3. Ce niveau de pratique demande un engagement financier plus important au club notamment en matière de frais de transport ;

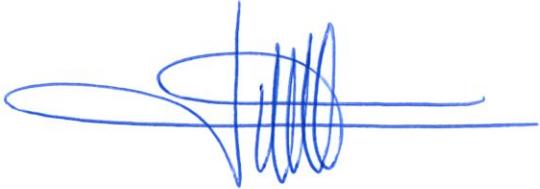
Afin de les accompagner dans ce nouveau challenge, l'association « PAYS DE THIERS RUGBY » sollicite une aide exceptionnelle de 4 000,00 euros auprès de la Commune ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** le versement de 4 000,00 euros à l'association sportive « PAYS DE THIERS RUGBY » ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Bernard DUNIAT



Le Maire,



Stéphane RODIER